

Séance du conseil du 21 juillet 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 21 juillet 2021, à 8 h, par visioconférence via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

| <u>Municipalité</u> | <u>Population</u> | <u>N^{bre} voix</u> | <u>Nom</u> |
|--------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Inverness | 906 | 1 | Yves Boissonneault |
| Laurierville | 1 335 | 1 | Marc Simoneau |
| Lyster | 1 592 | 2 | Sylvain Labrecque |
| Notre-Dame-de-Lourdes | 744 | 1 | Jocelyn Bédard |
| Paroisse de Plessisville | 2 646 | 2 | Alain Dubois |
| Plessisville | 6 642 | 5 | Martin Nadeau, représentant |
| Princeville | 6 356 | 5 | Gilles Fortier |
| Sainte-Sophie-d'Halifax | 600 | 1 | Marie-Claude Chouinard |
| Saint-Ferdinand | 2 097 | 2 | Yves Charlebois |
| Saint-Pierre-Baptiste | 529 | 1 | Donald Lamontagne |
| Villeroy | 473 | 1 | --- |

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Fortin, préfet et maire de la ville de Plessisville.

M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, est absent.

Sont également présents :

M. Étienne Veilleux, directeur général par intérim

M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 autorise les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance du conseil par tout moyen de communication, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et les élus présents participent à la séance de ce jour par visioconférence, laquelle est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Directeur général – Embauche – Autorisation
5. Période de questions
6. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Mario Fortin, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, le conseil constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*.

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-07-225

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Directeur général – Embauche – Autorisation

2021-07-226

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 11 mai 2021, a adopté la résolution numéro 2021-05-136 autorisant l'ouverture d'un poste de directeur général de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Sylvain Labrecque, il est résolu :

DE CONFIRMER l'embauche de M. Raphaël Teyssier à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de L'Érable à compter du 23 août 2021, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail;

D'AUTORISER M. Teyssier à agir avec les pouvoirs et obligations prévus aux règlements 282, 338 et 345 de la MRC de L'Érable;

D'AUTORISER M. Teyssier à signer tout document relatif au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Clôture de la séance

2021-07-227

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu que la séance soit levée à 8 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Fortin, préfet

Étienne Veilleux, secrétaire-trésorier par intérim